

COMMISSION DES DROITS
DE L'HOMME DU CAMEROUN

SOUS-COMMISSION EN CHARGE
DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Secrétariat Permanent

Division de la Protection
et de la Promotion des Droits de l'homme

B.P./P.O. Box 20317, Yaoundé
Fax : (237) 222-22-60-82

Numéro Vert.- 1523



CAMEROON HUMAN
RIGHTS COMMISSION

SUB-COMMISSION IN CHARGE
OF HUMAN RIGHTS PROTECTION

Permanent Secretariat

Human Rights Protection
and Promotion Division

Tel.: (237) 222-22-61-17 / 691 12 86 70
e-mail : chrc.cdhc2019@gmail.com

Web : www.cdhc.cm

Toll-Free Number.-1523

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE RELATIF À L'ASSASSINAT D'ENVIRON
VINGT-SIX CIVILS PAR DES TERRORISTES SÉCESSIONNISTES**

La Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC) (ci-après « *la Commission* ») a appris, avec consternation et dégoût, l'assassinat de vingt-six (26) civils commis par les terroristes sécessionnistes le 6 novembre 2023. Cet acte intolérable, crapuleux et abject s'est produit dans le village d'Egbe-Kaw, à Mamfé, Département de la Manyu, Région du Sud-Ouest.

Informée de la situation, la CDHC a immédiatement diligenté une enquête préliminaire, conformément aux dispositions du 7^e tiret de l'article 7 de la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019 qui la crée, l'organise et régit son fonctionnement. Il en résulte qu'aux environs de trois heures, à l'aube du jour fatidique, les habitants du village susmentionné étaient paisiblement endormis lorsqu'éclata un incendie provoqué par des terroristes sécessionnistes. Ces terroristes en embuscade dans les ténèbres sont ensuite mitraillé toute personne – adulte ou enfant– qui réussissait à s'extraire des flammes.

Au bilan, la CDHC a dénombré vingt-six (26) civils innocents tués comme ça, pour rien, neuf (9) blessés actuellement pris en charge dans les structures sanitaires locales et plus d'une vingtaine de maisons ravagées dans l'incendie criminel. La population de Mamfé est profondément et à jamais meurtrie par cette horreur sanglante totalement inutile, perpétrée par des créatures sans foi ni loi, sorties des abîmes du Mal.

La Commission partage, dans ces instants extrêmes, l'atroce douleur des familles des vingt-six (26) civils fauchés par la bêtise humaine. La CDHC transmet aux familles en proie à ces deuils déchirants les assurances de sa compassion émue.

La Commission condamne, une nouvelle fois et avec la plus grande fermeté, cette barbarie terroriste que rien ne saurait justifier.

La Commission rappelle les termes de la résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies du 8 octobre 2004 qui « [c]ondamne avec la plus grande énergie tous les actes de terrorisme [...] quels qu'en soient les motifs, où qu'ils soient commis, et quels qu'en soient les auteurs ».

La Commission salue la promptitude avec laquelle l'assistance aux familles des victimes et aux blessés ainsi que l'ouverture d'une enquête pour retrouver et punir tous les coupables ont été ordonnées par le chef de l'État.



La Commission exhorte vivement les autorités compétentes à conclure rapidement les enquêtes ouvertes sur ces actes hideux des terroristes sécessionnistes, afin que tous les commanditaires, auteurs, complices et soutiens soient traqués, où qu'ils se trouvent, arrêtés et traduits devant les tribunaux compétents pour être jugés avec toute la rigueur de la loi.

La Commission invite une fois de plus les puissances étrangères qui ont encore des doutes sur la nature terroriste des meutes démentes et sanglantes qui sèment la mort et la désolation dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à revoir leur position face à cette nouvelle attaque délibérée contre des civils innocents que seuls des terroristes peuvent perpétrer, au Cameroun comme ailleurs.

Cette attaque brutale et aveugle défie les valeurs, les principes et les règles de l'humanité. Leurs auteurs cherchent constamment à faire le maximum de victimes pour instaurer la terreur, détruire le maximum de biens publics et privés, tout en s'attaquant aux emblèmes ainsi qu'aux institutions du pays.

La Commission renouvelle son appel aux acteurs aussi bien nationaux, sous-régionaux, régionaux qu'universels, ainsi qu'aux partenaires bilatéraux et multilatéraux du Cameroun de redoubler d'efforts pour faciliter l'arrestation et la traduction en justice des commanditaires, auteurs, complices et autres soutiens de ces actes terroristes. Ils pourraient à cet effet s'appuyer sur leurs propres textes nationaux ou sur les instruments régionaux et universels pertinents.

La Commission réitère, sans relâche, son appel aux terroristes sécessionnistes à mettre fin aux indicibles souffrances et à la mort gratuitement infligées aux populations qu'ils prétendent protéger et à mettre fin aux violences qui empêchent le développement de ces deux Régions depuis sept ans. La CDHC les encourage à déposer les armes et à saisir la main tendue du chef de l'État, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, en rejoignant les Centres de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration.

La Commission réitère que les attaques terroristes violent l'ensemble des Droits de l'homme, au nombre desquels figurent en particulier le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et morale, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à l'alimentation, le droit à la sécurité, le droit au logement, le droit à l'alimentation, la liberté de mouvement, la liberté d'entreprendre des activités commerciales, le droit à la propriété, la liberté de pensée, la liberté d'expression, le droit à un procès équitable et les Droits de tous les groupes vulnérables.

Yaoundé, le 10 novembre 2023

Pour le Président
et par

Batega Gana Raphaël
Ministre Plénipotentiaire Hors Echelle

